

Modalités de publication des Annonces légales

Les Nouvelles Publications est un journal habilité à publier des annonces judiciaires et légales en 2025 par arrêté préfectoral dans le département 13 Bouches-du-Rhône.

Les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale : <https://actulegales.fr>.

Arrêté du 18/12/2024 modifiant l'arrêté du 14/12/2023 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales

NOR : MICE2332581A

(Extraits)

Les annonces judiciaires et légales font l'objet d'une tarification au caractère.

Le tarif d'un caractère est de 0,187 euro hors taxe pour l'année 2025 dans le département 13 Bouches-du-Rhône.

Par dérogation, les annonces suivantes font l'objet en 2025 d'une tarification forfaitaire :

Type d'annonce	Tarif forfaitaire hors taxe dans les départements figurant à l'annexe I
Constitution au forfait	
Société anonyme (SA)	395 euros
Société par actions simplifiée (SAS)	197 euros
Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU)	141 euros
Société en nom collectif (SNC)	218 euros
Société à responsabilité limitée (SARL)	147 euros
Société à responsabilité limitée unipersonnelle (dite « entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée », EURL)	123 euros

Type d'annonce	Tarif forfaitaire hors taxe dans les départements figurant à l'annexe I
Société civile (à l'exception des sociétés civiles à objet immobilier)	220 euros
Société civile à objet immobilier (dite « société civile immobilière », SCI)	189 euros
Modification au forfait	
Transfert de siège / Dirigeants / Nomination-cessation CAC	108 euros
Capital / Objet	135 euros
Dénomination / Forme / Mouvement associés	197 euros
Non dissolution	82 euros

Annonces légales de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales et des sociétés civiles : 152 euros HT.

Avis de clôture de la liquidation des sociétés commerciales et des sociétés civiles : 110 euros HT.

Annonces légales relatives aux jugements d'ouverture des procédures collectives : 65 euros HT.

Annonces légales relatives aux jugements de clôture des procédures collectives : 36 euros HT.

Annonces légales relatives au changement de nom patronymique : 57 euros HT.

Les annonces légales relatives à plus d'une des modifications font l'objet d'une tarification au caractère.

Le tarif d'insertion d'une annonce judiciaire et légale ne peut faire l'objet d'aucune remise ou ristourne. Si l'usage des acronymes usuels est autorisé, les abréviations qui visent à réduire artificiellement la longueur des annonces et qui nuisent à leur compréhension sont interdites.

ANNONCES LÉGALES

Bouches-du-Rhône

Avis civils



Guillaume BOLDRINI
Marion LECAT
Notaires associés
98, boulevard Sainte Marguerite
13009 Marseille

Avis de saisine de legataire universel - delai d'opposition

Article 1007 du Code civil Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016 Suivant testament olographe en date du 29 novembre 2018, Madame Paulette Raymonde RAMBIKUR, en son vivant retraitée, demeurant à MARSEILLE 10ÈME ARRONDISSEMENT (13010) 143 boulevard Paul Claudel Résidence Bellevue. Née à PARIS 13ÈME ARRONDISSEMENT (75013), le 28 novembre 1928. Veuve de Monsieur Georges Antoine CHIRI et non remariée. Non liée par un pacte civil de solidarité. De nationalité française. Résidente au sens de la réglementation fiscale. Décédée à MARSEILLE 9ÈME ARRONDISSEMENT (13009) (FRANCE), le 12 mars 2025. A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Guillaume BOLDRINI, Notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée « Me Guillaume BOLDRINI Me Marion LECAT notaires associés anciennement Mes Jean SICARD, Robert BLANC et Philippe BLANC », à Marseille (13010), 143 Bd Paul Claudel Résidence Bellevue, le 27 mai 2025, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Guillaume BOLDRINI, Notaire à MARSEILLE (13009), 98, boulevard de Sainte- Marguerite référence CRPCEN : 13085, dans le mois sui-

vant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de MARSEILLE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession. (L25707445)



NICOLAS CHAURIS NOTAIRE
Maître Nicolas CHAURIS
Maître Amandine BOYER
40 avenue des Chartreux
13004 Marseille

Avis de saisine de legataire universel - delai d'opposition

Article 1007 du Code civil Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n°2016-1547du 18 novembre 2016 Suivant testament olographe en date du 9 avril 2000, Madame Bernadette Marie Joseph CRAPART, en son vivant retraitée, demeurant à ARCACHON (33120) 80 boulevard Deganne. Née à HOUILLES (78800), le 19 mars 1923. Célibataire. Non liée par un pacte civil de solidarité. Décédée à ARCACHON (33120) (FRANCE), le 29 décembre 2024. A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Nathalie CHAPON notaire associé de la société d'exercice libéral par actions simplifiée « Alliances Notaires - Meudon » titulaire d'un office notarial dont le siège est à MEUDON (Hauts-de-Seine) 2 bis avenue le Corbeiller, le 28 mai 2025, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Nicolas CHAURIS, notaire à MARSEILLE 40 AVENUE DES CHARTREUX, référence CRPCEN : 13190, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de MARSEILLE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession. (L25707416)

Constitutions



Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20/05/2025, il a été constitué une société par actions simplifiée à associé unique dont les caractéristiques sont les suivantes : **Dénomination sociale :**

SOLAIRE7

Forme : S.A.S Capital social : 7 500 euros
Siège social : 80 rue Charles Duchesne 13290 AIX-EN-PROVENCE
Objet : Contractant général, bureau d'étude et service après-vente en matière d'installation, pose et fourniture de panneaux solaires, panneaux photovoltaïques, énergies renouvelables ; Promotion d'installations de production d'énergies renouvelables ; Tous travaux d'électricité générale, de dépannage, de domotique, d'installation et d'entretien de chauffage électrique, tous travaux d'installation et d'entretien en courant fort et en courant faible (TV, Téléphonie, Internet, etc.), de VMC, de nouvelles énergies, neuf et rénovation, particuliers et professionnels ; Tous travaux de couverture, de toiture en tous matériaux, de zinguerie, de charpente, d'isolation, d'étanchéité, ainsi que la mise en place des éléments d'évacuation des eaux de pluie, tous travaux de second œuvre, construction, montage, pose, rénovation, réparation et agrandissement de charpente en tout type de matériaux, notamment en bois ou métallique, ossature en tout type de matériaux, isolation, traitement de charpenterie ; **Durée :** 99 ans à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés **Président DE LA SOCIÉTÉ :** Monsieur Léopold, Darius, Roméo GHAZANFARI, demeurant 616 cours Aristide Briand, « La Terre Longue », 04280 CERESTE DIRECTEURS GÉNÉRAUX DE LA SOCIÉTÉ : - La Société OBJECTIF7 GROUP, société par actions simplifiée au capital de 1 500 euros, ayant son siège social sis 27 avenue Henri Jaubert 04000 DIGNE-LES-BAINS, Immatriculée au RCS

de MANOSQUE sous le n° 984 085 563, représentée par la société RIRI, elle-même représentée par Monsieur Luca SERENO en sa qualité de gérant dûment habilité aux présentes - Monsieur Quentin, Anthony VERNET, Demeurant 20 rue Félibre Gaut 13100 AIX-EN-PROVENCE **Transmission des actions :** Les cessions d'actions consenties par l'associé unique sont libres. En cas de pluralité d'associés, les actions de la société ne peuvent être cédées à qui que ce soit, qu'après agrément préalable donné par décision collective des associés. **Exercice du droit de vote :** Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par mandataire. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. La société sera immatriculée auprès du Greffe du Tribunal de Commerce d'AIX-EN-PROVENCE **Pour avis, LE PRÉSIDENT** (L25705416)



Il a été constitué une société : **Dénomination :**

MINI MARKET DE LA VALBARELLE

Forme : SAS Capital : 1500 €uros. **Siège :** 189-191 Boulevard de la Valbarelle, 13011 Marseille **Durée :** 99 ans. **Objet :** Alimentation générale. Transmission de titres : Toutes soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Droits et obligations : Chaque action donne droit à une voix. **Président :** Monsieur Gor Aghvani ISRAYELIAN : 103 Bd de Saint Marcel, 13011 Marseille **Immatriculation :** RCS Marseille (L25706019)

www.annoncelegale.com